



*Scolarité sur 2 années scolaires*  
*2022-2023 & 2023-2024*

**Coût pour la 1<sup>ère</sup> année de CAP :** 3480€ **2 990,00 €**, net à payer, non assujetti à la TVA

Ce coût comprend :

- ✓ Les frais de scolarité et de supports pédagogiques, hors manuels scolaires (\*)
- ✓ La mise à disposition des appareils et des produits nécessaires aux apprentissages

Echéancier de règlement et escomptes financiers :

- ☞ **190,00 €** d'acompte, payable à l'inscription ;
- ☞ 2 800,00 € de solde, payable en plusieurs fois :
  - En **10 x 280,00 €**, chaque mois, de septembre N à juin N+1
  - Ou en **3 x 915,00 €**, en sept. N, novembre N et janvier N+1, soit un escompte de 55 €
  - Ou en **1 x 2 700,00 €** en septembre N, soit un escompte de 100 €

**Coût pour la 2<sup>ème</sup> année de CAP :** **3 480,00 €**, net à payer, non assujetti à la TVA

Ce coût comprend :

- ✓ Les frais de scolarité et de supports pédagogiques, hors manuels scolaires (\*)
- ✓ La mise à disposition des appareils et des produits nécessaires aux apprentissages

Echéancier de règlement et escomptes financiers :

- En **12 x 290,00 €**, chaque mois, de juillet N+1 à juin N+2
- Ou en **4 x 810,00 €**, en juillet, octobre N+1, janvier et mars N+2, soit un escompte de 60 €
- Ou en **1 x 3 340,00 €** en septembre N+1, soit un escompte de 140 €

**Matériel pédagogique d'esthétique :** **750,00 €**, net à payer, non assujetti à la TVA

Ce matériel professionnel d'esthétique est indispensable pour l'apprentissage des techniques esthétiques.

Il sera aussi indispensable pour se présenter aux examens des épreuves pratiques.

Il est possible de le commander auprès de l'école, il sera remis à l'élève le jour de la rentrée.

Ce coût ne comprend pas :

- ✓ Les recharges, en cours de formation, des produits consommables qu'il contient.
- ✓ Les frais spécifiques à la présentation de l'examen (**paiement à prévoir en juin N+2**) : kit produits, tenue professionnelle, remplacement des articles usagés ou abimés au cours de la scolarité...

Un acompte de 200,00 € est exigé lors de l'inscription. Le solde doit être réglé au plus tard le 31 juillet N.

**(\*) Provision pour les manuels scolaires :** **60,00 €**, net à payer, non assujetti à la TVA

Au cours de chacune des 2 années de scolarité, des manuels scolaires seront requis dans certaines matières.

Cette provision sera suivie d'une facturation des manuels scolaires fournis annuellement.

Pièces à apporter pour compléter le dossier d'inscription

- Photocopie d'une pièce d'identité des parents, responsables légaux ou financiers (CNI, Passeport, Carte de séjour,...) ;
- Photocopie d'une pièce d'identité de l'élève (CNI, Passeport, Carte de séjour,...) ;
- Photocopie de l'attestation de recensement ou de participation à la Journée Défense et Citoyenneté JDC ;
- Photocopie des derniers bulletins scolaires ;
- Certificat de radiation de l'établissement scolaire précédent ;
- Attestation d'assurance en responsabilité civile personnelle ;
- 2 photos d'identité ;
- Chèques de règlement des acomptes